Henry-Michel Borros
Chargé de mission nationale pour les services académiques
Jean-Emmanuel Visicchio
Délégué des services académiques
Souad Brayac,Emmanuelle Oussaidi, Sylvie Lepere
Déléguées des eple
à

Monsieur le Secrétaire Général d'Académie

Montpellier, le 03 avril 2018

Monsieur le Secrétaire Général d'Académie

Nous avons, avec mes collègues, été à la rencontre des agents 'personnels de labo' à Nîmes, Montpellier, Beziers et Perpignan à la faveur d'heures syndicales.

Nous avons été interpellés sur certain nombre de problèmes

- Aucun des agents rencontrés n'est titulaire d'une habilitation électrique. Vous n'êtes pas sans savoir que cette habilitation est la reconnaissance par l'employeur que le travailleur concerné possède, par sa formation acquise, complétée s'il y a lieu par une formation complémentaire, la pleine connaissance des règles de sécurité à appliquer pour éviter les dangers d'origine électrique dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, aussi bien pour sa propre sécurité que pour celle du personnel placé éventuellement sous ses ordres ou sous sa surveillance, et que cette habilitation est obligatoire pour ces personnels (Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques)
- Nous avons regardé le Plan annuel de formation(PAF) de Montpellier et nous avons été étonnés du peu de formations les concernant et de plus celles-ci sont centralisées, par comparaison, il y a plus d'une vingtaine de formations sur le PAF de Nantes.

En charge des services académiques dans un cadre syndical sur une partie de l'hexagone, j'ai pu comparer les montants planchers du RIFSEEP pour les ATRF et ITRF et je ne vous cache pas que dans l'académie de Montpellier, le taux est très nettement inférieur pour nos collègues EPLE

Exemple : Nancy pour un technicien classe normale en eple le montant plancher de l'IFSE est de 5250€ annuel, Grenoble 4944€, Creteil 4092€ et Montpellier 3200€ soit une difference de plus de 20%, si mes informations sont exactes. Pour un ATRF C1, les différences sont aussi importantes Nancy 2974€, Grenoble 2824€, Creteil 2856€ et Montpellier 2160€, je ne comprends pas ces différences et plus inquiétant encore au sein même de notre academie si je regarde le montant d'un ADJAENES C1 ce montant est de 2867€ annuel soit près de 25% en plus.

Pourquoi autant de différences, sans vouloir déconsiderer un ADJAENES, l'utilisation de produits chimiques, de produits solvants demandent une technicité particulière aussi nous vous demandons donc de bien vouloir revoir ces montants planchers à la hausse et au moins les aligner sur les SAENES et ADJAENES. Je tiens bien sûr à votre disposition ce tableau comparatif et nous nous tenons à votre disposition pour en discuter avec vous .

Je vous prie de croire Monsieur le Secrétaire Général d'Académie en nos respectueuses salutations